

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 28 Septembre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 21 Septembre 2021.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Représentés :** Hervé DELPUECH par Clément ROUET  
Yannick LAFON par Bruno GARROUSTE

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « **Dossier marché restructuration d'un immeuble en logements et commerces** »

**Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.**

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 30 Août 2021 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Lotissement « les Traversières » : garantie pour les emprunts contractés par Cantal Habitat :**

M. le Maire propose au Conseil de garantir les emprunts contractés par Cantal Habitat, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 259 085.00€ (constitué de quatre lignes du prêt, à savoir le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), le PLAI foncier, le PLUS (Prêt Locatif à usage social), et le PLUS foncier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accorde la garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 259 085.00€.**

**III : Comptabilité : provision pour créances douteuses et décision modificative :**

Une provision doit être constituée pour les articles de rôle ou les titres présentant un retard de règlement supérieur à deux ans. Il s'agit d'une provision pour créances douteuses égale à 20% du montant de la dette.

Sur le budget communal, cela représente une provision de 1066.68€ au compte 6817.

Sur le budget AEP, cela représente une provision de 177.49€ au compte 6817.

Un virement de crédits est donc nécessaire pour prévoir les crédits budgétaires :

<b><u>Budget communal</u></b> :	<b>Compte 681</b>	<b>+1067.00€</b>
	<b>Compte 022</b>	<b>-1067.00€</b>
<b><u>Budget AEP</u></b> :	<b>Compte 681</b>	<b>+178.00€</b>
	<b>Compte 628</b>	<b>-178.00€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la constitution d'une provision pour créances douteuses, et valide ainsi les virements de crédits.**

#### **IV : Zone de revitalisation des commerces en milieu rural :**

Afin d'assurer le soutien aux commerces ruraux, l'Etat propose aux communes de moins de 500 habitants des exonérations partielles ou totales de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Ces exonérations sont compensées par le budget de l'Etat à hauteur de 33% et sont applicables jusqu'au 31 Décembre 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'instauration d'exonérations de CFE, de CVAE et de TFPB sur les exercices 2022 et 2023.**

#### **V : Atlas de la biodiversité :**

M. le Maire informe le Conseil d'un appel à projet « MobBiodiv'Restauration 2021 » lancé par l'Office Français de la Biodiversité qui s'inscrit dans la dynamique du Plan France Relance et ayant pour but la restauration écologique des écosystèmes. Cet appel à projet vise notamment des actions s'inscrivant dans la continuité de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale. La commune de Ladinhac souhaite se positionner sur cet appel à projet avec comme objectif la restauration et le maintien des territoires de chasse et des gîtes à chauves-souris.

Cet appel à projet permettra de conduire des études et travaux complémentaires dans le prolongement de l'ABC sur la période 2022-2023, et d'obtenir une subvention à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

#### **Le plan de financement proposé est le suivant :**

**Montant des travaux : 50 000€**

**OFB (MobBiodiv) : 40 000€**

**Autofinancement (reste à charge pour la commune) : 10 000€**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la candidature de la commune de Ladinhac sur l'appel à projet « MobBiodiv'Restauration 2021 », et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'OFB et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.**

## VI : Dossier marché restructuration d'un immeuble en logements et commerces

M. le Maire informe le Conseil que la Préfecture a accepté de revoir sa position sur ce sujet, et une DETR sera accordée sur la partie multiservices de ce projet.

Suite à la réunion de la commission « Appel d'offres » en date du 27/08/2021, voici les entreprises qui ont été retenues pour ce marché de travaux :

DESCRIPTION DEPENSE	MONTANT MARCHÉ HT	ENTREPRISE
<u>Lot n°1</u> : Déplombage		SUSTANCE
<u>Lot n° 11</u> : Revêtement de sols	12 223.00€	SARL ROUSSY CARRELAGE
<u>Lot n°2</u> : Démolition/gros oeuvre	280 483.45€	CANTAL CONSTRUCTION
<u>Lot n° 3</u> : Ravalements extérieurs	41 141.75€	SARL DAULHAC
<u>Lot n° 4</u> : Charpente/Bois	52 141.50€	SAS MARCENAC
<u>Lot n° 5</u> : Couverture/Zinguerie	51 134.93€	AURITOIT
<u>Lot n° 6</u> : Menuiseries	81 405.00€	SERRAT CANTALU
<u>Lot n° 7</u> : Menuiseries		ROQUES GILBERT
<u>Lot n° 8</u> : Cloisons sèches, faux plafonds	101 000.06€	SA ROQUES
<u>Lot n° 9</u> : Carrelage, faïence	28 693.00€	BRUNHES JAMMES
<u>Lot n° 10</u> : Peintures	46 578.80€	SARL CANCES
<u>Lot n° 12</u> : Serrurerie	21 672.50€	ACC
<u>Lot n° 13</u> : Chauffage-plomberie-sanitaires	95 567.01€	EURL LAROUSSINIE PIERRE
<u>Lot n° 14</u> : Electricité	47 000.00€	SAS LONGUECAMP
<u>Lot n° 15</u> : Equipement de cuisine	24 530.00€	EQUIP'FROID

Le montant total du marché de travaux s'élève à 883 571.00€.

Les autres dépenses inhérentes à ce projet (honoraires, diagnostics, frais financiers) s'élevant à 213 000€, le montant total du projet » restructuration d'un immeuble en logements et commerces » s'élève à 1 097 000€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ensemble du marché et autorise M. le Maire à signer tous les engagements auprès des entreprises retenues.**

### QUESTIONS DIVERSES :

✓ Devis mur de sécurisation place du Sécadou :

M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par l'entreprise Cyril CANTUEL, pour la construction d'un mur en pierre sur la place du Sécadou afin de sécuriser celle-ci, pour un montant de 3605 € HT.

La commune fournira les pierres ; les travaux s'effectueront fin 2022/début 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise Cyril CANTUEL pour un montant de 3605.00€ HT.**

✓ Achat de petit matériel :

M. le Maire propose au Conseil l'achat d'un aspirateur chez Flauraud à Aurillac pour un montant de 295.00€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise l'achat d'un aspirateur pour un montant de 295.00€ HT.**

*Guillaume Bouroumeau sort de la salle.*

M. le Maire propose au Conseil le remboursement de fournitures achetées par Sandrine Dugas, destinées aux TAP. Le montant s'élève à 22.50 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de 22.50 € à Sandrine Dugas.**

*Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.*

✓ **Marché de fournitures et de services** :

M. le Maire propose au Conseil le lancement d'un appel d'offres concernant les lots suivants :

- LOT N°1 : Saleuse et lame à neige
- LOT N°2 : Epareuse - débroussailluse (avec option de reprise)
- LOT N°3 : Tracteur tondeuse (avec option de reprise)

Seules les offres reçues avant le Jeudi 14 Octobre 2021 seront retenues. La Commission « Appel d'offres » se réunira le Samedi 16 Octobre 2021 pour effectuer l'ouverture des plis.

✓ **Distribution des plis postaux** :

Roland MAFFRE s'étonne que la commune ait transmis à quelques riverains des courriers proposant le remplacement ou l'installation de leur boîte aux lettres. Il évoque aussi la situation particulière d'un riverain, résident secondaire d'une maison dite isolée, qui a reçu de la part de la commune un courrier l'invitant à installer sa boîte aux lettres et à l'installer sur le hameau de desserte le plus proche.

Monsieur le Maire rappelle que l'article R. 1-1-5 du code des postes et des communications électroniques précise que la distribution est subordonnée à l'existence, chez le destinataire, d'une installation de réception des envois de correspondance accessible ce qui signifie que **chaque domicile doit disposer d'une boîte aux lettres aux normes de distribution.**

Pour plus de précisions sur les conditions d'installation de sa boîte aux lettres, M. le Maire invite les usagers à se référer à la page suivante <https://aide.laposte.fr/contenu/comment-choisir-et-ou-placer-ma-boite-aux-lettres?t=cc>

Par ailleurs, il existe sur la commune de nombreuses boîtes aux lettres de type CIDEX installées dans les années 1970 à 1990. Pour mémoire, les boîtes aux lettres CIDEX (Courrier Individuel à Distribution Exceptionnelle) sont des boîtes aux lettres individuelles et normalisées regroupées en batterie près d'un axe routier. Elles peuvent être utilisées par exemple pour un quartier, un lotissement, un ensemble d'habitations ou encore des habitations isolées dont l'accès ne se fait pas par une voie ouverte à la circulation publique.

Ce service est assuré par La Poste, en accord avec la Mairie dans les hameaux et villages.

Or, après échanges avec La Poste, il apparaît qu'aucune convention de ce type n'a été réalisée et que les boîtes installées sont devenues vétustes et ne répondent plus aux normes de distribution actuelles du courrier et des colis (par exemple, les clés utilisées pour l'ouverture ne sont pas universelles ce qui ne permet pas au service de La Poste la dépose des colis).

La commune s'est donc engagée à informer les riverains de cette situation en vue de l'enlèvement des boîtes aux lettres de type CIDEX existantes. De nombreux riverains ont ainsi assuré leur changement de boîte.

La problématique demeure sur deux équipements groupés pour lesquels un service de dépôt du courrier (boîte jaune) est mis en place sur l'équipement même. La Commune a ainsi sollicité La Poste pour l'installation pérenne d'une boîte aux lettres jaune sur le secteur Nord de la Commune ce qui permettra de solliciter le remplacement des dernières boîtes de type CIDEX actuellement en place.

**COMMUNE DE LADINHAC**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Septembre 2021**

Enfin, M. le Maire, concernant la situation particulière d'un riverain, indique avoir reçu individuellement ce dernier en rendez-vous et que dans le cadre des missions de médiation de notre collectivité, la mise en place d'une boîte aux lettres à un lieu convenu avec le service de La Poste a été proposée. Cette solution a reçu l'accord de l'intéressé étant précisé qu'en cas de réception d'un pli remis contre signature La Poste s'est engagé à le présenter directement au domicile de l'utilisateur.

Un débat se fait alors jour sur le maintien des services publics en milieu rural et sur l'équité entre contribuables et usagers. M. le Maire rappelle les spécificités de notre tissu bâti et la nécessité de maintenir une présence postale accessible 6 jours sur 7 pour tous les usagers. A cet effet, il rappelle le choix volontaire de la commune de maintenir une ouverte, du lundi au samedi de 8h30 à 11h30, l'agence postale communale, ce qui facilite notamment le retrait des plis remis contre signature en cas d'absence du destinataire lors de la présentation initiale. M. le Maire évoque aussi les autres résidents ayant déjà, en pratique, fait le choix de l'implantation de leur boîte aux lettres aux abords d'une route plus accessible pour La Poste tout en étant installée sur un axe régulier de passage pour le riverain. Par ces choix, ces riverains contribuent individuellement à la préservation d'un service public de qualité pour tous les usagers.

M. le Maire précise qu'il fera le point sur ces diverses interrogations avec le service de La Poste.

✓ **Elargissement du pont de Brounhoux :**

Roland MAFFRE évoque le besoin d'élargissement du pont de Brounhoux afin de faciliter le passage des véhicules usagers du chemin. Un débat se fait jour sur la nécessité d'élargir ce pont au regard de la fréquence et du nombre d'utilisations.

Le pont de Brounhoux faisant par ailleurs partie intégrante du nouveau chemin inscrit au PDIPR et constituant le sentier de la biodiversité, une réflexion s'engage sur l'équilibre des usages.

Le Conseil municipal convient d'assurer un débat plus éclairé à la lumière de ses premiers échanges et M. le Maire précise qu'il est possible de demander l'inscription de tels points directement à l'ordre du jour avant la séance ce qui permettrait de mieux équilibrer la durée du Conseil Municipal.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

**AGENDA :**

- **7 Octobre 2021** : Conférences des Maires Communauté de Communes à 18h
- **8 Octobre 2021** : Réunion des Associations de la Commune à 20h30
- **14 Octobre 2021** : Comité de pilotage Natura 2000 à Murols
- **19 Octobre 2021** : Conseil d'école

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 Octobre 2021 à 20h30.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.